

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Calipso A

Code ISIN : FR0014007T36

OPCVM de droit français respectant les règles d'investissement et d'information de la Directive 2009/65/CE
Cet OPCVM est géré par Carlton Sélection

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant au fonds Calipso A, vous investissez dans des produits de taux en euros.

L'objectif est, sur un horizon de placement de 6 mois, de réaliser une performance supérieure à son indice de référence composite, 80% de l'indice Euribor à 3 mois + 20% de l'indice Iboxx € Corporate 1-3 ans après prise en compte des frais courants. L'indice Euribor à 3 mois est représentatif des taux d'intérêt moyen auquel 25/40 banques européennes de premier plan (le panel de banques) se consentent des prêts en euros, après prise en compte des frais courants. L'indice Iboxx € Corporates 1-3 est composé de toutes les obligations à taux fixe émises en euro par les entreprises publiques ou privées, d'un encours au moins égal à 500 millions d'euro et dont la maturité résiduelle est comprise entre 1 et 3 ans notées Investment Grade. Cet indice est calculé par International Index Company Limited (IIC).

L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de deux axes : la gestion de la sensibilité du portefeuille et la sélection de titres. Les investissements sont ainsi réalisés sur des titres de créance privés ou publics émis en euros. Les titres de créances peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif avec une limite de 60% pour les certificats de dépôt, 50% pour les billets de trésorerie et Euro Commercial Paper et 100% pour les BMTN et EMTN de « taux » non structurés. Les titres émis par des Etats membres de la Zone Euro peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net dans la limite des contraintes de notation de long terme. Les obligations sont autorisées dans la limite de 100% pour les obligations à taux fixes, à taux variables, indexées sur l'inflation et pour les obligations putables 3 mois avec une maturité maximale de 3 ans. La part des obligations de maturité [24 – 36 mois] est comprise entre [20% - 30%]. Les contrats financiers sur instruments de taux sont autorisés en couverture du portefeuille obligataire. Le fonds possède une exposition « change » exclusivement en « euro ». La fourchette de sensibilité des titres individuels acquis en portefeuille est comprise entre [0 ; 3]. Les pondérations entre les différents titres achetés aboutissent au respect globale du SRRI du fonds. Les investissements en OPC monétaires sont limités à 10% de l'actif net.

En termes d'exposition sectorielle des investissements, les ratios suivants devront être respectés : maximum de 100% de l'actif net pour le secteur bancaire et de 30% maximum de l'actif net par secteur pour les autres secteurs.

Le fonds est géré dans la fourchette de sensibilité selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêts de la zone euro.

La sélection des titres est effectuée à partir de scénarios macro-économiques, d'études crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte entre les titres des émetteurs autorisés pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée. La gestion pourra recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poors ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle de Moody's ou jugés équivalents par la société de gestion.

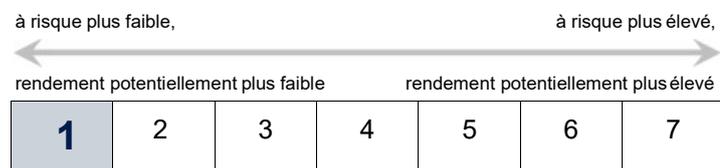
L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander la souscription ou le remboursement de vos parts chaque jour avant 12h00, le règlement/Livraison intervenant 2 jours après cette date.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché monétaire euro sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	12,00 %
Frais de sortie	12,00 %

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants maximum	0,06% de l'actif net moyen
------------------------	----------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier. Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès du Service Client de la société de gestion.

Performances passées

L'OPC a été créé le 11/02/2022



La devise de référence est l'euro.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion : Carlton Sélection 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la Société de gestion : Carlton Sélection - 25 rue Montbazon - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17 - email : backoffice@carltonselection.fr

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/03/2023